

le 5/1/2019

cbissot@spfb.brussels

neloy@spfb.brussels

Bruxelles, le

15/1/2019

**Note à la direction du Service de soutien aux activités
d'utilité sociale**

Objet : Indexation au 1^{er} janvier 2019

Monsieur,

Tel que prévu à l'article 52 de l'arrêté¹, je vous prie de trouver ci-dessous, les montants indexés des différentes subventions composant la subvention annuelle.

¹Arrêté 2017/891 du 1er mars 2018 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux services de soutien aux activités d'utilité sociale.

Subvention pour frais généraux (art. 45)

	2018	2019	2019 mensuel
Catégorie 1	14.000,00 €	14.303,34 €	1.191,95 €
Catégorie 2	25.000,00 €	25.541,69 €	2.128,47 €

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe BOUCHAT,
Directeur d'Administration